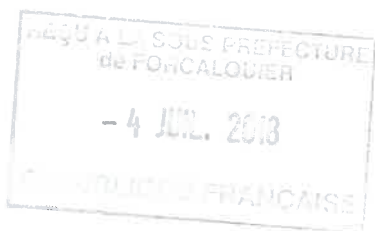


**Séance du 02 JUILLET 2018**

Membres en exercice :	15
Présents : .....	12
Votants : .....	15
Pour : .....	15
Contre : .....	0
Abstention : .....	0

**DCM N° 33/2018**



---- L'an deux mille **DIX-HUIT**  
le **02 JUILLET à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 18 juin 2018

**Membres présents** : Mmes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, WALLON Muriel, FAURE Michel, WALCZAK Franck, LATIL Yves, WEBER Hélène et BERTOU Christel**

**3 Absent(s) excusé(s)** : **MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise et VILLETTE Christelle.**

**3 Pouvoir(s)** : **MACCARIO Fabrice à LERDA Serge ; ALBERT JUESTZ Françoise à ROBERT Frédéric et VILLETTE Christelle à TURCAN Nicole.**

**Secrétaire de séance** : Frédéric ROBERT

**OBJET : MARCHE DE FOURNITURES DE REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LE RESTAURANT  
SCOLAIRE / ATTRIBUTION DU MARCHÉ (MAPA 1.2018)**

--- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la compétence « des services scolaires et périscolaires » a été restituée aux communes le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la communauté de communes Jabron Lure-Vançon-Durance. Le contrat transféré arrivant à son terme, un marché à procédure adaptée a été lancé. La publication du marché à procédure adaptée a été faite sur la plateforme « marché on line », sur le site web communal ainsi que dans un Journal d'annonces légales ; le MAPA est établi sur la base de 8000 repas annuels et un contrat d'un an à compter du 03 septembre 2018 renouvelable deux fois.

--- Le maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le 29 juin à 14h00 pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres. Il précise que, dans le cadre d'un MAPA de ce montant, la décision d'attribution est de la compétence exclusive du conseil municipal. Deux offres ont été reçues.

--- Le 1<sup>er</sup> adjoint donne lecture du document d'analyses des offres (transmis à chacun des conseillers avant la réunion). C'est l'offre de base qui sera retenue (menu de 4 composante sans le pain).

--- Il résulte de cette analyse en fonction des critères validés que le marché peut être attribué, pour son offre de base, à l'entreprise dont le nom commercial est « CHEZ MARC » (enseigne : Boucherie centrale) domiciliée à PEYRUIS. Cette société répond parfaitement aux prestations et obligations attendues. Les menus proposés respectent les besoins nutritionnels des jeunes enfants. Le coût unitaire du repas est de 3.75 euros hors taxes (3.96 € TTC).

--- **Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :**

✚ **DECLARE** le marché public (MAPA) de fournitures de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire fructueux.

✚ **DECIDE** d'attribuer ce marché à l'entreprise « CHEZ MARC », pour son offre et pour un coût unitaire de repas de 3.75 euros hors taxes (trois euros et soixante quinze centimes).

✚ **REALISERA** la mise au point du marché.

✚ **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce marché.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

René AVINENS

